

Un coup de pouce de la Région de 250 euros pour alléger vos factures énergétiques

Pour accompagner les foyers franciliens les plus vulnérables face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Région et l'Union européenne lancent le « Coup de pouce énergie ». D'un montant de 250 euros, cette nouvelle aide est disponible dès maintenant. Vérifiez votre éligibilité et faites votre demande en ligne !



Le Coup de pouce énergie, c'est quoi ?

Le Coup de pouce énergie est une aide de 250 euros :

Réservée aux habitants de l'Île-de-France (vous devez déposer en ligne votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021 et un justificatif de domicile de moins de 3 mois ; les adresses des 2 documents peuvent être différentes mais elles doivent être en Île-de-France toutes les 2),

Accordée en fonction des revenus et de la composition du foyer (vous ne devez pas dépasser un plafond de revenus variable selon le nombre de personnes du foyer),

Versée sur un compte bancaire français uniquement,

À demander avant le 31 octobre 2023.

Vérifiez votre éligibilité au Coup de pouce énergie

Pour savoir si vous avez droit au Coup de pouce énergie, **vous devez vous baser sur votre « revenu fiscal de référence »**, qui est calculé à partir de :

Votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021 ,

La composition de votre foyer, exprimée en unités de consommation (UC) :

- 1re personne du foyer = 1 UC
- 2e personne = 0,5 UC
- Autres personnes à charge = 0,3 UC par personne

Pour bénéficier du Coup de pouce énergie, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser les montants indiqués dans ce tableau :

Vous vivez seul(e)	Vous vivez en couple	Unités de consom. (UC)	Plafond à ne pas dépasser
Personne seule		1	14.802€
Personne seule avec 1 enfant	Couple	1,5	22.203€
Personne seule avec 2 enfants	Couple avec 1 enfant	1,8	26.643,60€
Personne seule avec 3 enfants	Couple avec 2 enfants	2,1	31.084,20€

Personne seule avec 4 enfants	Couple avec 3 enfants	2,4	35.524,80€
Personne seule avec 5 enfants	Couple avec 4 enfants	2,7	39.965,40€
Personne seule avec 6 enfants	Couple avec 5 enfants	3	44.406€
Etc.	Etc.		+ 4.440,60€ par enfant en plus

Vous êtes éligible au Coup de pouce énergie ? Faites votre demande en ligne !

[Pour demander l'aide, cliquez ici \(avant le 31 octobre 2023\)](#)

Infos pratiques

Quand vous êtes sur la page qui s'est ouverte :

1. Cliquez sur le bouton rouge « Faire une demande » à droite.

2. Connectez-vous :

- ► Soit via FranceConnect (en clair, il vous sera proposé de vous connecter via votre compte en ligne existant sur des sites comme ameli.fr ou encore impots.gouv.fr).
- ► Soit en créant un compte (cliquez sur « Créer son compte » en bas de la page
- <https://puma.asp-public.fr/pumas/connexion> ; vous devrez déposer une pièce d'identité en ligne).

3. Complétez votre demande en ligne :

- ► Entrez correctement l'adresse email par laquelle vous serez informé de la suite,
- ► Déposez en ligne les justificatifs demandés (votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021 et un justificatif de domicile de moins de 3 mois),
- ► Ayez à portée de main votre RIB (d'un compte bancaire français) pour entrer vos coordonnées bancaires (vous devrez indiquer le nom du titulaire du compte, le code IBAN sans les espaces et les 8 premiers caractères du code BIC sans les espaces).